

DÉPARTEMENT  
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT  
DE  
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE  
L'ISLE-ADAM**VILLE DE L'ISLE-ADAM****Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal****Séance du : Vendredi 22 mars 2024****CONVOCATION**Date : 15 mars 2024  
Affichée le : 15 mars 2024

## Nombre de conseillers :

En exercice : 33  
Présents : 25  
Votants : 33  
Pouvoirs : 8  
Absent : 0**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**Affichée et mise en ligne le :  
29 mars 2024**DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR  
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi vingt-deux mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

**Etaient présents :** Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Jean-Dominique GILLIS – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – M. François DELAIS – Mme Virginie GRANTE – M. Loïc LEBALLEUR – Mme Cécile PIGNOL – M. François RAMPON – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – Mme Sophie ALEXANDRE-CARBON – M. Julien DOLFI – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS – Mme Claudine MULLER.**Absents représentés**Mme Claudine MORVAN LE BREC'H ..... Pouvoir à Mme Julita SALBERT  
Mme Carole BOULANGER ..... Pouvoir à Mme Agnès TELLIER  
M. Gérard BRUNEL ..... Pouvoir à M. Joël MOREAU  
Mme Annie PARAGE ..... Pouvoir à M. Michel VRAY  
Mme Nathalie GEORGE-GOURET ..... Pouvoir à Mme Armelle CHAPALAIN  
M. Thierry MALHERBE ..... Pouvoir à M. Rodolphe MIET  
Mme Gaëlle DEMARS ..... Pouvoir à M. Morgan TOUBOUL  
Mme Sophie GUILHAUME ..... Pouvoir à Mme Cécile PIGNOL**Secrétaire de séance :** Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2024-03-26

**OBJET : ACQUISITION D'UNE MAISON MÉDICALE EN VEFA SISE 90 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'arrêté du Maire délivré le 16 novembre 2023 à la société SCCV LIA PARC DE LA FAISANDERIE sous la référence PC 095 313 23 O 0016.

Vu le Plan de niveau du rez-de-chaussée du bâtiment 3 permettant de localiser la maison médicale.

Vu le courrier de la Société SCCV LIA PARC DE LA FAISANDERIE en date du 26 janvier 2024 proposant la cession à la commune de la maison médicale 1 dans le cadre d'une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement au prix de 315 000 euros H.T.

Vu le courrier d'accord de principe de la ville pour l'acquisition du cabinet médical en date du 12 février 2024.

Vu l'avis du service du Domaine en date du 7 mars 2024.

Considérant que dans le cadre de sa politique de conservation de pôles médicaux du territoire communal, la ville souhaite acquérir une maison médicale en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement sise 90 avenue du Général De Gaulle afin d'y installer des médecins généralistes ou des spécialistes.

Considérant que cet achat est effectué suite à la réalisation à venir d'un programme immobilier à cette même adresse qui a fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme délivrée le 16 novembre 2023 sous la référence PC 095 313 23 O 0016.

Considérant que cette maison médicale d'une surface utile de 137,62m<sup>2</sup>, est composée de 5 bureaux, d'un halle d'accueil, d'une salle de repos, d'un local technique et de deux WC.

Considérant que celle-ci est située en rez-de-chaussée du bâtiment 3 dudit programme immobilier.

Considérant que le coût de cette acquisition par la commune a été négocié pour un montant de 315 000 € H.T, soit un montant toutes taxes comprises de 378 000 €.

Considérant que le calendrier prévisionnel d'appels de fonds relatif au paiement de la présente acquisition est défini

comme suit, en cumul :

- Réserve 5 % → 5 %
- Achèvement fondations 30 % → 35 %
- Mise hors d'eau 35 % → 70 %
- Achèvement des travaux 25 % → 95 %
- Livraison 5 % → 100 % au 4<sup>ème</sup> Trimestre 2025

Après avis de la Commission des Finances en date du 12 mars 2024,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

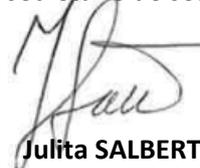
**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à 32 voix pour,

- **approuve** l'acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement par la ville de la maison médicale 1 d'une surface utile de 137,62 m<sup>2</sup> au prix de 315 000 euros H.T. (378 000 euros TTC.) à la Société SCCV LIA PARC DE LA FAISANDERIE.
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de la transaction correspondante.
- **charge** notre notaire de rédiger tous les actes à venir.

Pour extrait certifié conforme,

  
Le Maire,  
**Sébastien PONIATOWSKI**

Le secrétaire de séance

  
**Julita SALBERT**